

NATIONS UNIES



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

**1952<sup>e</sup>** SÉANCE : 16 AOÛT 1976

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1952) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Admission de nouveaux Membres :	
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies (S/12177) .....	1

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 1952ème SÉANCE

Tenue à New York, le lundi 16 août 1976, à 16 heures.

*Président* : M. Isao ABE (Japon).

*Présents* : Les représentants des Etats suivants : Bénin, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Guyane, Italie, Japon, Pakistan, Panama, République arabe libyenne, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Union des Républiques socialistes soviétiques.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1952)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Admission de nouveaux Membres :  
Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies (S/12177).

*La séance est ouverte à 16 h 25.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

#### Admission de nouveaux Membres :

**Rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies (S/12177)**

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil est saisi du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies [S/12177]. Au paragraphe 3 du rapport, le Comité recommande au Conseil d'adopter un projet de résolution concernant la demande d'admission de la République des Seychelles. Conformément à la procédure suivie en pareilles occasions, je propose que le Conseil vote sur ce projet de résolution et que ceux qui désirent prendre la parole le fassent après le vote. Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que les membres du Conseil acceptent cette procédure.
2. Je vais donc mettre aux voix le projet de résolution.

*Il est procédé au vote à main levée.*

*A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 394 (1976)].*

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à l'article 60 du règlement intérieur provisoire, je vais prier immédiatement le Secrétaire général de transmettre cette recommandation à l'Assemblée générale.

4. Un certain nombre de représentants ayant demandé à intervenir après le vote, je vais maintenant leur donner la parole.

5. M. RICHARD (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : Tout d'abord, je voudrais m'acquitter de deux tâches très agréables. Premièrement, je voudrais féliciter le représentant de l'Italie, qui a présidé de façon remarquable et efficace les travaux du Conseil le mois dernier. Ce mois a été très difficile, et le fait que le Conseil ait pu triompher des difficultés montre à quel point l'ambassadeur Vinci a présidé avec efficacité nos discussions. Deuxièmement, je vous félicite, Monsieur le Président, d'avoir accédé à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Vos talents de diplomate nous promettent un mois d'août aussi intéressant que le mois de juillet sous la présidence de l'ambassadeur Vinci.

6. La délégation du Royaume-Uni est heureuse d'avoir l'occasion d'appuyer la demande d'admission de la République des Seychelles. Je regrette seulement que le Conseil ne se réunisse pas aux Seychelles mêmes. J'ai de nouveau jeté un coup d'œil à quelques photographies que le Président des Seychelles, M. Mancham, m'avait laissées à New York l'an passé, et tout ce que je puis dire c'est que les Seychelles sont probablement l'un des plus beaux pays du monde.

7. Ce n'est pas le moment de se lancer dans un long historique des Seychelles. Ces îles de l'océan Indien étaient certainement connues des grands explorateurs arabes du moyen âge et on les trouve sur les cartes portugaises dès 1501. Les rapports de mon pays avec les Seychelles remontent à 1609, lorsqu'une escadre de la marine, sous le commandement d'Alexander Sharpleigh, jeta l'ancre aux Seychelles. Pendant plus d'un siècle, les îles ne reçurent pratiquement plus aucune visite des puissances européennes. Cependant, en 1756, une escadre française jeta l'ancre à Mahé, l'île principale du groupe, y édifia un monument où étaient gravées les armes de la France et donna le nom

de Seychelles à ces îles, d'après le nom d'un contrôleur général des finances du roi Louis XV. C'est probablement le seul pays au monde auquel on ait donné le nom d'un percepteur d'impôts ! Au cours des guerres napoléoniennes, les îles sont devenues possession britannique et, en 1814, elles ont été officiellement cédées à mon pays par le Traité de Paris. Je mentionne ceci car la République des Seychelles est l'un des pays où l'influence de deux grandes cultures européennes, celles de la France et de la Grande-Bretagne, existe encore aujourd'hui. Je ne peux faire mieux que d'emprunter les mots élégants du Président des Seychelles à propos de son pays : mélange unique de toutes les races et ambassadeur de toutes les cultures. Nous espérons que les Seychelles, situées au milieu de l'océan Indien, resteront longtemps le point de fusion de toutes les civilisations.

8. Ce n'est qu'en 1903 que le territoire a été détaché du gouvernement de Maurice et que des conseils exécutif et législatif ont été établis; ce n'est qu'après la guerre que l'évolution constitutionnelle s'est accélérée. Ma délégation a eu plusieurs fois l'occasion de parler des Seychelles au Comité des Vingt-Quatre ces dernières années, et je dirai seulement que des changements constitutionnels successifs intervenus en 1967, 1970 et 1975 ont préparé le terrain pour l'accession à la pleine indépendance des Seychelles le 28 juin 1976 à minuit et que des discussions récentes ont mené au transfert aux Seychelles des îles d'Aldabra, Farquhar et Desroches. Mon gouvernement se félicite vivement de ces événements. Nous croyons en l'autodétermination et nous avons toujours respecté les vœux du peuple des Seychelles. Je voudrais une fois de plus rendre hommage à la sagesse des dirigeants des deux partis principaux des Seychelles, le président Mancham et le premier ministre René, qui, l'an passé, ont formé un gouvernement de coalition qui gouvernera au moins jusqu'aux prochaines élections en 1979.

9. Je désire également assurer le Gouvernement des Seychelles, qui est maintenant un partenaire égal dans le Commonwealth, que nous continuerons de l'appuyer dans le domaine économique et social. A cette fin, mon gouvernement a accepté de lui fournir 10 millions de livres pour les deux premières années de son indépendance et environ 1 million de livres annuellement au titre de l'assistance technique pour les années qui viennent. En outre, nous lui accorderons 1,7 million de livres en aide budgétaire pour la période 1976-1979. Nous espérons que cette assistance permettra aux Seychelles de devenir pleinement autonomes et véritablement indépendantes du point de vue économique. La construction d'un aéroport international à Mahé en 1971 avec des fonds britanniques et l'agrandissement du port de Victoria en 1974 ont rendu les Seychelles beaucoup plus accessibles au commerce et au trafic internationaux que par le passé. De plus en plus de personnes ont l'occasion de visiter ces îles multiraciales et de profiter de leur beauté naturelle.

10. Nous sommes convaincus que le nouveau gouvernement indépendant des Seychelles jouera un rôle important dans les affaires de la région et du monde dans son ensemble. Le pays est petit, aussi bien du point de vue de la superficie que de la population, mais il a une contribution importante à faire au maintien de la paix dans la région. C'est un pays où les peuples de l'Afrique, de l'Inde, de la Chine et de l'Europe vivent côte à côte. Ses perspectives pour le tourisme sont énormes et ses ressources de pêche sont en grande partie inexploitées. Nous nous félicitons de la demande d'admission des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies qui suit son admission à l'Organisation de l'unité africaine et nous nous réjouissons de leur participation aux travaux de la prochaine session de l'Assemblée générale. Nous serons heureux de nous porter coauteur d'un projet de résolution à l'Assemblée en temps utile. Pour notre part, nous chérissons les 160 années d'amitié qui lient nos deux pays et nous souhaitons vivement voir cette amitié se développer sur un pied d'égalité dans les années qui viennent.

11. M. CHALE (République-Unie de Tanzanie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Votre grande expérience et les services que vous rendez à l'Organisation depuis si longtemps nous sont bien connus. Nous comptons que, sous votre direction, le Conseil saura, par ses délibérations et ses efforts, trouver des solutions aux problèmes dont il est saisi.

12. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Vinci de l'Italie, de la direction magistrale qu'il a donnée aux délibérations au cours du difficile mois de juillet, alors que le Conseil se trouvait face aux problèmes ardues et très complexes de l'Afrique australe. C'est grâce à ses talents de diplomate qu'il a réussi à diriger avec tact et aisance un débat qui autrement aurait fort bien pu devenir orageux.

13. J'en viens maintenant à la question inscrite à l'ordre du jour. C'est pour ma délégation un vif sujet de satisfaction que de réserver un accueil favorable à la demande d'admission du nouvel Etat indépendant des Seychelles. L'indépendance des Seychelles est un pas sur la bonne voie vers l'élimination totale du colonialisme. Ce qui reste à faire en matière de décolonisation est particulièrement difficile, mais chaque fois qu'un territoire est libéré de la domination coloniale on peut affirmer que le monde s'est rapproché d'autant du jour où il sera enfin complètement libéré. Nous sommes vraiment très heureux de recommander l'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. Ce ne sera pas la première organisation internationale dont fera partie la République des Seychelles. En effet, elle est déjà membre de l'Organisation de l'unité africaine et compte parmi les pays non alignés. En entrant à l'Organisation des

Nations Unies, la République des Seychelles participera davantage encore aux affaires de la communauté mondiale.

14. Les Seychelles et la Tanzanie ne se trouvent pas seulement dans la même zone géographique; elles se sont aussi toutes deux engagées à poursuivre la même politique étrangère de non-alignement. Toutes deux font partie de l'Organisation de l'unité africaine, dont les membres combattent tous pour que soit éliminée la domination étrangère et raciste sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Les deux pays poursuivent le même idéal, qui est de faire de l'océan Indien une zone de paix, comme le disait déjà dès 1974 M. Mancham, alors ministre principal des Seychelles. Il a déclaré que les Seychelles suivraient une politique de non-alignement et que l'océan Indien devrait être une zone où ne s'affronteraient pas les grandes puissances. A cet égard, ma délégation est particulièrement heureuse de constater que l'ancienne Puissance administrante, le Royaume-Uni, a tenu parole et a remis au Gouvernement des Seychelles les trois îles d'Aldabra, Farquhar et Desroches. C'est là un geste admirable et fort louable. Il était essentiel pour la reconnaissance de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de l'Etat non aligné des Seychelles. Le Royaume-Uni a décidé de s'incliner, car il a compris que les Seychelles devaient être *sui juris* maîtresses de leur propre destin.

15. Nous nous réjouissons d'ores et déjà des liens de coopération qui pourront s'affermir entre nos deux pays et des efforts que nous entreprendrons ensemble au service de la paix et de la sécurité dans le monde.

16. M. AKHUND (Pakistan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je vous prie d'accepter les félicitations les plus chaleureuses de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Ma délégation se réjouit vivement de voir à la présidence un éminent collègue d'Asie. Votre sagesse, votre tact et votre habileté sont bien connus et nous sommes convaincus que le Conseil saura venir à bout des problèmes qui se poseront à lui au cours de ce mois.

17. Je voudrais aussi saisir cette occasion pour féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Vinci, et lui dire combien nous avons apprécié la direction qu'il a su imprimer aux débats du Conseil au cours du mois de juillet.

18. Le Conseil s'est réuni aujourd'hui pour examiner la demande d'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes heureux de constater que l'accession des Seychelles à l'indépendance s'est réalisée dans la paix et dans l'ordre. Les principaux partis politiques et leurs dirigeants se sont engagés à travailler ensemble dans la paix et dans l'amitié au bien-être du pays. Voilà qui est de bon augure pour l'évolution du nouvel Etat indépendant et pour la solution des problèmes auxquels doivent faire face tous les nouveaux Etats.

19. Mon pays, qui est lui-même parvenu à l'indépendance grâce à l'exercice de son droit à l'autodétermination, se félicite de l'indépendance des Seychelles. Nous avons reconnu la nouvelle république le jour même de sa création et nous avons établi des relations diplomatiques en échangeant des ambassadeurs. En gage de l'amitié qu'a mon peuple pour le peuple des Seychelles, nous avons également envoyé 500 tonnes de riz au nouvel Etat. Dans un message qu'il a adressé au Président de la République des Seychelles à l'occasion de son indépendance, le Premier Ministre de mon pays, M. Bhutto, exprimant la joie profonde ressentie par le peuple du Pakistan en cette occasion, a exprimé l'espoir que l'amitié et la coopération entre nos deux pays, fondées sur une même expérience historique et sur les mêmes aspirations, serviraient les meilleurs intérêts de nos peuples et permettraient de consolider plus encore la solidarité des pays du tiers monde.

20. Ma délégation est favorable à l'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies en tant que Membre à part entière. L'admission des Seychelles permettra à ce pays d'apporter une contribution à l'Organisation et aux efforts qu'elle déploie en faveur de la paix et de la justice dans le monde.

21. Nous sommes heureux que le Conseil ait adopté à l'unanimité le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres et nous nous réjouissons à l'idée de voir les Seychelles prendre leur place dans l'Organisation lorsque l'Assemblée générale approuvera — et nous sommes certains qu'elle le fera — la recommandation du Conseil.

22. M. LECOMPT (France) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août, mois réputé calme mais que vous trouvez sans doute déjà assez occupé. Je suis heureux de vous promettre ici, au nom de ma délégation, la totale coopération de la France et d'exprimer notre certitude que vous dirigerez nos travaux avec la plus grande habileté et la plus grande compétence.

23. Je voudrais, d'autre part, adresser à l'ambassadeur Vinci les profonds remerciements de ma délégation pour le dévouement, l'autorité et l'efficacité avec lesquels il a conduit des travaux particulièrement difficiles au cours du mois de juillet.

24. Le Conseil vient, à l'unanimité, de recommander à l'Assemblée générale d'admettre la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. Dois-je dire que c'est de grand cœur que mon pays s'est associé à cette recommandation? L'application de la Charte nous en faisait sans doute une obligation. Dès lors qu'un Etat en accepte les dispositions et s'engage à les respecter, dès lors que les conditions requises par l'Organisation sont réunies, la délégation française, conformément à son attitude constante, ne

pouvait que se prononcer en faveur de l'admission de ce nouvel Etat, d'autant plus que cette admission nous rapproche encore davantage de l'objectif d'universalité auquel mon pays est très attaché.

25. Mais d'autres raisons, plus profondes et de caractère sentimental, ont commandé notre décision. Les liens entre la France et les îles Seychelles sont anciens. Un Français ne peut pas oublier que le nom même de ces îles désiret perpétuer la mémoire d'un certain vicomte Moreau de Seychelles, contrôleur général des finances du roi Louis XV. Un Français peut encore moins ne pas être ému de voir que ces nombreuses îles, cet archipel étendu dans la mer, portent une série de noms français de caractère souvent très poétique. Je me permets de citer ici quelques-unes des îles qui composent l'archipel des Seychelles et de les appeler par leur nom : Mahé — l'île principale —, Praslin, Sainte-Anne, Curieuse, Aride, Anonyme, Cousin, Félicité, Thérèse, Silhouette, Belle-Ombre, Anse-à-la-Manche, Port-Launay et Glacis.

26. Telles sont les îles dont nous recommandons l'admission aujourd'hui et dont il est à peine besoin que je souligne combien l'histoire, la langue et la culture les rapprochent de mon pays, même s'il s'agit de souvenirs historiques assez lointains. Ces liens particuliers tiennent, comme l'a souligné le président Giscard d'Estaig le 15 juillet dernier à l'occasion de la visite officielle à Paris du chef de l'Etat des Seychelles, "à des sentiments d'attachement mutuel, à ces mêmes noms chantants qui ornent nos villages," — et dont je viens de donner quelques exemples — "à ces carillons rustiques de notre même foi et jusqu'à ces patronymes si représentatifs des territoires de la vieille France". Ces liens, le président Mancham a bien voulu les rappeler lui-même le jour de la célébration de l'indépendance à Mahé le 28 juin dernier. Je cite :

"Les 40 ans d'administration française du XVIII<sup>e</sup> siècle, en réalité les toutes premières années de l'aventure humaine des Seychelles, ont survécu à l'épreuve du temps."

27. Dans ces conditions, la France est bien entendu désireuse non seulement de maintenir les relations qu'elle a avec les Seychelles mais de les développer dans un esprit de coopération et de respect mutuel. Le président Giscard d'Estaig a encore rappelé à la même occasion que, "malgré leur éloignement, la France et les Seychelles étaient restées fidèles l'une à l'autre et n'avaient cessé d'entretenir des rapports amicaux". C'est dans cet esprit d'amitié qu'un accord général de coopération culturelle, scientifique et technique a été signé le 15 juillet dernier à Paris entre les deux Etats.

28. Eu égard à ces relations étroites et à la sincère amitié qui lie nos deux peuples, la délégation française tient à annoncer des aujourd'hui qu'elle parrainera le projet de résolution qui sera présenté à l'As-

semblée générale pour admettre la République des Seychelles.

29. Je voudrais enfin ajouter que ma délégation ne doute pas que le nouvel Etat n'apporte à notre organisation une contribution précieuse. Nous sommes convaincus en particulier que les qualités humaines exceptionnelles et l'esprit de tolérance qui caractérisent le peuple seychellois seront un exemple et un guide pour nous tous. Je suis persuadé que la délégation des Seychelles, dès la prochaine session de l'Assemblée générale, saura faire entendre la voix d'un peuple uni dans ses différences et soucieux au plus haut degré de compréhension à l'égard des autres et d'ouverture sur le monde, comme l'a marqué dans un de ses poèmes le président Mancham. Je crois qu'un ou deux vers de ce poème, intitulé "Les Seychellois, mon peuple", ont déjà été cités par le représentant du Royaume-Uni. J'en citerai quelques autres :

"Ô grand peuple des Seychellois,  
Mélange unique de toutes races,  
Ambassadeur de toutes cultures,  
Miroir réfléchissant toutes couleurs,  
Creuset des préjugés ethniques,  
Point de fusion de toute civilisation..."

Ces vers me paraissent témoigner suffisamment de la vocation universelle de la République des Seychelles et justifient par eux-mêmes la place de ce nouvel Etat et de ce peuple parmi nous.

30. La délégation française ne saurait terminer son intervention sans adresser ses très vives et sincères félicitations au Président de la République des Seychelles, ainsi qu'à tous les membres de son gouvernement. Elle voudrait aussi exprimer ses vœux chaleureux de bonheur et de prospérité au peuple des Seychelles tout entier.

31. M. DATCU (Roumanie) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser mes félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. La délégation roumaine se réjouit de coopérer étroitement avec vous, distingué représentant d'un pays avec lequel la Roumanie entretient d'excellents rapports d'amitié et développe une coopération réciproque avantageuse. Sur un plan personnel, je me souviens toujours avec un grand plaisir des années que j'ai passées au Japon, où j'ai eu le privilège et l'honneur de représenter mon pays.

32. Je voudrais exprimer la vive satisfaction que la délégation roumaine éprouve à la suite de la décision unanime que le Conseil vient de prendre en recommandant l'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. Notre satisfaction est d'autant plus grande que la Roumanie a salué dès le premier jour la proclamation de l'indépendance des Seychelles, événement mémorable ayant une signification profonde pour la destinée du pays et du

peuple de tout l'archipel des Seychelles. Adressant, au nom du peuple et du gouvernement roumains, ses plus chaleureuses félicitations et ses vœux de progrès et de prospérité au peuple des Seychelles, le Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceaușescu, a exprimé, dans le message transmis au Président de la République des Seychelles, M. Mancham, le souhait de la Roumanie de développer des relations d'amitié et de coopération entre nos deux pays et peuples, ce qui contribuera à une meilleure connaissance réciproque dans le but du développement libre et indépendant de tous les peuples et de la promotion d'une politique nouvelle de paix et de coopération entre nations. Dans le même esprit, la Roumanie a établi, le 30 juin dernier, des relations diplomatiques avec la République des Seychelles étant profondément convaincue que cet acte contribuera au développement d'une étroite coopération entre les deux pays.

33. La décision du Conseil de recommander l'admission de la République des Seychelles constitue, de l'avis de la délégation roumaine, un acte conforme au droit de tous les peuples d'être représentés dans ce forum mondial. On fait ainsi un nouveau pas vers l'universalité complète de notre organisation, ce qui représente sans doute une des conditions les plus importantes pour son fonctionnement effectif. En même temps, en faisant droit à la demande d'admission de la République des Seychelles, on donne à ce pays la possibilité de bénéficier des fruits de la coopération internationale et de l'appui de notre organisation. D'ailleurs, le fait même que tous les pays nouvellement indépendants soient immédiatement devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies est la preuve la plus convaincante que l'Organisation représente un instrument vital et irremplaçable de la coopération internationale. Nous pensons que la communauté internationale, représentée par notre organisation, a le devoir de prêter son assistance à la consolidation de l'indépendance nationale de la République des Seychelles, ainsi qu'à son développement économique et social.

34. C'est animé de ces pensées que je tiens à adresser une fois de plus au Gouvernement de la République des Seychelles nos meilleurs vœux de succès pour la construction économique de leur pays et pour le développement d'une activité internationale dirigée vers l'accomplissement des aspirations de paix, de progrès et de prospérité du peuple des Seychelles.

35. M. HUANG Hua (Chine) [*traduction du chinois*] : Le peuple des Seychelles a dû mener un combat long et obstiné pour conquérir son indépendance nationale. Au cours de ces dernières années, il n'a cessé d'avancer vers l'indépendance totale. S'étant enfin libéré d'une domination coloniale vieille de plusieurs siècles, le peuple des Seychelles a finalement accédé à l'indépendance et, le 29 juin 1976, a proclamé la République des Seychelles. C'est là le fruit de la longue lutte livrée par le peuple des Sey-

chelles et une nouvelle victoire des mouvements de libération nationale qui, se soutenant et s'encourageant mutuellement, se sont affirmés avec vigueur en Asie, en Afrique et en Amérique latine. Nous voyons là un nouveau succès remporté par le peuple africain dans son œuvre de libération nationale, qui fait suite à l'accession à l'indépendance du Mozambique et de quatre Etats d'Afrique au cours de l'année dernière et prouve l'heureux déroulement de la lutte qui se livre actuellement sur le continent africain contre l'impérialisme, le colonialisme et l'hégémonisme.

36. Après l'indépendance, les Seychelles ont solennellement affirmé leur adhésion à la politique de non-alignement, leur refus de toute base militaire étrangère, leur hostilité à l'établissement de bases militaires d'une quelconque grande puissance dans l'océan Indien et leur désir de voir celui-ci devenir une zone de paix. Ce pays entend en outre resserrer l'unité avec d'autres pays africains pour mieux appuyer les mouvements de libération nationale dans les régions non encore libérées de l'Afrique australe. Nous voyons ainsi quelle est l'orientation politique du nouvel Etat, décidé à se joindre aux peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine pour lutter à leurs côtés.

37. La Chine et les Seychelles appartiennent toutes deux au tiers monde. Les peuples de nos deux pays se sont toujours témoigné mutuellement leur soutien et leur sympathie au cours de leur lutte contre l'impérialisme et le colonialisme. Le Gouvernement et le peuple chinois se réjouissent sincèrement de l'indépendance des Seychelles. Des relations diplomatiques officielles ont été établies le 30 juin dernier entre la République populaire de Chine et la République des Seychelles. Nous sommes profondément convaincus que les relations amicales entre nos deux gouvernements et nos deux peuples iront en se développant et en se renforçant.

38. Au stade où nous sommes, nous souhaitons au peuple des Seychelles de remporter sans cesse de nouveaux succès dans la lutte qui l'oppose à l'impérialisme, au colonialisme et à l'hégémonisme et dans ses efforts pour préserver son indépendance nationale et sa souveraineté étatique et assurer l'édification du pays.

39. La délégation chinoise estime que les Seychelles satisfont pleinement aux dispositions et aux conditions relatives à l'admission de nouveaux Membres énoncées dans la Charte. Nous appuyons donc sans réserve la recommandation du Conseil à l'Assemblée générale en faveur de l'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes certains qu'en entrant à l'Organisation la République des Seychelles contribuera efficacement à la réalisation des buts et des principes de la Charte aux côtés de tous les Etats Membres qui défendent la cause de la justice.

40. M. HAMMARSKJÖLD (Suède) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord vous présenter, Monsieur le Président, les sincères félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'août. Nous sommes convaincus que le Conseil, sous votre direction éclairée, s'acquittera au mieux de la tâche qui lui incombe.

41. Je tiens également à exprimer nos remerciements à l'ambassadeur Vinci pour la façon magistrale dont il a dirigé les difficiles débats du Conseil au cours du mois de juillet.

42. Le Gouvernement suédois a déjà eu l'occasion en juin dernier, lors des manifestations pour la célébration de l'indépendance à Victoria, de féliciter la République des Seychelles pour son indépendance nouvellement acquise. Aujourd'hui, nous avons été heureux de voter pour le projet de résolution recommandant l'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. La Suède a toujours pensé que l'universalité est l'une des conditions préalables fondamentales pour que l'Organisation fonctionne de manière pleinement efficace. Nous nous félicitons donc de l'occasion offerte à l'Organisation d'accomplir un pas de plus dans cette direction en accueillant un nouveau Membre.

43. L'admission de la République des Seychelles est en outre une preuve concrète supplémentaire de la rapidité avec laquelle se déroule le processus de décolonisation. Les efforts collectifs du peuple de la République des Seychelles, de l'ancienne Puissance administrante, le Royaume-Uni, et du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ont été couronnés de succès et ont abouti à l'indépendance.

44. Ma délégation est heureuse de souhaiter à la République des Seychelles la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies. Nous aurons le plus grand plaisir à collaborer étroitement avec la République des Seychelles, qui apportera, à n'en pas douter, une contribution de premier ordre à l'Organisation.

45. M. BENNETT (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de vous voir présider le Conseil pour le mois d'août. Vous avez déjà eu l'occasion de démontrer combien vous êtes capable d'assumer une direction à la fois ferme et adroite de nos travaux.

46. Je tiens aussi à féliciter l'ambassadeur Vinci ainsi que les membres de sa délégation de la manière dont l'Italie s'est acquittée des fonctions présidentielles au cours du difficile mois de juillet.

47. La délégation des Etats-Unis est heureuse d'appuyer la demande d'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies.

Depuis 1971, les contacts entre nos deux pays n'ont cessé de s'étendre. Nombre d'Américains ont visité les Seychelles et ont été émerveillés par la grande beauté naturelle de ces îles ainsi que par une flore et une géologie uniques. Le tourisme représente un secteur de l'économie des Seychelles en pleine expansion, et nombre d'autres touristes ont désormais l'occasion de visiter cette région si particulière du monde. Nous espérons que le développement économique dans ce secteur comme dans d'autres secteurs permettra aux Seychelles de connaître une ère nouvelle de prospérité bien méritée par une population laborieuse.

48. L'enthousiasme et la diligence du peuple des Seychelles ne pourront que faciliter notre tâche alors que nous travaillons ensemble à l'Organisation des Nations Unies pour atteindre les objectifs que sont la paix, la liberté et le bien-être de l'humanité. L'admission de la République des Seychelles est un nouveau pas qu'accomplit l'Organisation dans la voie qui doit lui permettre de réaliser les nobles principes de la Charte.

49. M. KHRILAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession aux hautes fonctions de président du Conseil de sécurité et vous souhaiter plein succès dans l'exercice de ces fonctions. Nous nous engageons à coopérer pleinement avec vous.

50. Nous tenons également à féliciter votre prédécesseur, l'ambassadeur Vinci, pour la façon dont il s'est acquitté des fonctions présidentielles au mois de juillet, alors que le Conseil devait examiner des questions aussi complexes qu'ardues.

51. La présente séance du Conseil a été convoquée pour examiner la demande d'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. C'est avec un vif plaisir que la délégation soviétique a voté pour l'admission de la République des Seychelles.

52. C'est à la fois un plaisir et un honneur pour le Conseil de recommander l'admission de nouveaux Membres. La décision qu'il a prise permet d'augmenter le nombre des Membres de notre organisation, de même qu'elle confirme les principes essentiels de la Charte tels que les principes de l'universalité et de l'égalité des nations, grandes et petites. Nous espérons que le Conseil aura la même attitude à l'égard d'autres Etats qui frappent encore à la porte de notre organisation et qui réunissent toutes les conditions prévues par la Charte tant dans leurs déclarations que dans leurs relations internationales.

53. L'admission de la République des Seychelles, dont la population a été sous le joug colonial pendant plus de 200 ans, illustre une fois de plus l'importance

historique de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, adoptée à l'initiative de notre pays. L'humanité approche chaque jour davantage de la fin d'un chapitre honteux de son histoire, marqué par le colonialisme engendré par l'impérialisme. Cette marche en avant, cette libération des peuples, n'ont pas eu lieu d'elles-mêmes; c'est le fruit d'une lutte ardue et ininterrompue des peuples asservis pour leur autodétermination et leur indépendance.

54. L'Union soviétique, fidèle à sa politique de soutien à la lutte des peuples coloniaux pour leur indépendance et leur liberté, a toujours pris et continuera de prendre position aux côtés des opprimés dans cette lutte contre l'impérialisme partout dans le monde. Ce n'est donc pas un hasard si, dès le premier jour de la proclamation de l'indépendance de la République des Seychelles, l'Union soviétique a reconnu cet Etat. Dans le télégramme adressé au Président du nouvel Etat des Seychelles, M. Mancham, le 29 juin dernier, le Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, le camarade Podgorny, a déclaré ce qui suit :

''Conformément à notre politique inaltérable d'égalité des droits et d'amitié entre tous les peuples et conformément au principe de l'autodétermination des peuples, l'Union soviétique déclare qu'elle reconnaît la République des Seychelles en tant qu'Etat indépendant et souverain et qu'elle est prête à établir avec elle des relations diplomatiques.''

Le président Podgorny exprimait également l'espoir qu'entre l'Union soviétique et les îles Seychelles s'établiraient des relations d'amitié et de coopération qui se développeraient pour le plus grand bien des peuples de nos deux pays et pour la paix du monde. C'est avec un vif plaisir que nous avons constaté en Union soviétique que ces relations d'amitié et de coopération répondaient aussi aux vœux du Gouvernement et du peuple des îles Seychelles.

55. Le chemin vers le développement indépendant de cette jeune république est, bien sûr, semé de nombreuses difficultés de tous ordres. Cependant, nous sommes persuadés que la détermination dont le gouvernement et les parties politiques de ce pays ont fait preuve dans la solution des problèmes que posaient l'établissement de la souveraineté de la république et l'élimination des bases militaires étrangères sur son territoire aidera le jeune Etat à surmonter en son temps les difficultés sociales et économiques.

56. En conclusion, la délégation de l'Union soviétique souhaite à ce peuple épris de paix et de liberté plein succès sur la voie difficile du développement dans l'indépendance.

57. M. JOSEPH (Guyane) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la prési-

dence du Conseil pour le mois d'août. La façon dont vous avez dirigé les délibérations du Conseil la semaine dernière confirme avec éloquence ce que nous attendions de vous. Ma délégation est convaincue que, sous votre sage direction, le Conseil parviendra à des décisions fructueuses au cours de votre présidence.

58. Je voudrais également saisir cette occasion pour remercier l'ambassadeur Vinci de l'Italie de la façon dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours du mois de juillet. La manière heureuse dont il s'est acquitté de ses fonctions confirme une fois de plus notre confiance en lui.

59. Le Gouvernement et le peuple guyanais ont déjà adressé leurs sincères et chaleureuses félicitations au Gouvernement et au peuple de la République des Seychelles à l'occasion de l'accession de cet Etat à l'indépendance. Je tiens cependant à y ajouter les félicitations de ma délégation.

60. Le 29 juin 1976 a marqué le début d'une ère nouvelle pour le peuple de la République des Seychelles. Maintenant que le peuple de cet Etat a recouvré sa liberté, il peut, en tant que nation indépendante, prendre le cap qui lui convient, selon ses propres désirs. Les peuples du monde en développement ne connaissent que trop bien les possibilités et les difficultés de l'indépendance et, à cet égard, le peuple guyanais partage avec ses frères et sœurs de la République des Seychelles les objectifs communs de paix, de justice et de progrès — impératif international.

61. Alors que les frontières du colonialisme se rétrécissent et disparaissent, ma délégation est convaincue que l'apparition de nouveaux Etats ne peut que rendre notre organisation internationale plus efficace dans la recherche de solutions justes et rapides aux problèmes qui assaillent le monde troublé d'aujourd'hui. Consciente de l'esprit de détermination avec lequel le peuple de la République des Seychelles a poursuivi son objectif d'indépendance, ma délégation juge bon néanmoins de prendre acte de la manière dont le Gouvernement du Royaume-Uni a su s'acquitter de ses obligations à l'égard de son ancienne colonie. Mon gouvernement veut espérer que cet esprit et cette attitude serviront d'exemple à ceux qui, d'une façon ou d'une autre, cherchent à résister à la marche d'autres peuples vers la liberté et l'indépendance.

62. Le Gouvernement guyanais est fermement attaché à l'objectif d'universalité de l'Organisation des Nations Unies. Le rapprochement de notre organisation mondiale vers cet objectif, assorti de la réalisation de l'indépendance par un autre Etat qui a connu la dégradation de la domination coloniale prolongée, représente la réalisation de principes qui nous sont chers à tous et pour lesquels nous avons lutté avec acharnement au Conseil et dans d'autres instances internationales.

63. C'est avant tout dans ce contexte que ma délégation se félicite de la demande d'admission dont le

Conseil est actuellement saisi. Nous saluons le Gouvernement et le peuple de la République des Seychelles, qui aspirent à participer aux activités de l'Organisation en tant que Membre à part entière. Ma délégation appuie pleinement cette aspiration et a donc voté pour le projet de résolution.

64. Alors que nous cherchons à intensifier nos efforts visant à une organisation internationale fondée sur la justice et l'équité, ma délégation, le Gouvernement et le peuple guyanais se réjouissent à la pensée de coopérer amicalement et utilement avec le Gouvernement et le peuple de la République des Seychelles ainsi qu'avec leurs représentants ici à New York.

65. M. BENKHAYAL (République arabe libyenne) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois-ci. Nous sommes certains que le Conseil profitera de votre expérience et de vos talents diplomatiques. Nous sommes heureux que cette réunion importante ait lieu sous votre présidence.

66. Je voudrais également féliciter le représentant de l'Italie, M. Vinci, pour la façon remarquable dont il a su diriger nos débats au cours du mois de juillet.

67. L'accession à l'indépendance du peuple des Seychelles est une étape extrêmement importante dans l'histoire de ce pays épris de paix. Il s'est libéré des derniers vestiges du colonialisme et de l'impérialisme; il a maintenant l'occasion de bâtir sa vie sur les bases de la liberté et de l'indépendance. Les Seychelles ont maintenant un gouvernement qui exerce son contrôle sur tout le territoire, mais avant tout sur son propre destin.

68. L'indépendance du peuple des Seychelles constitue également un encouragement à la lutte générale menée dans le tiers monde pour l'élimination entière et complète du colonialisme, de la discrimination raciale et de l'*apartheid* et pour combattre le néo-colonialisme et l'impérialisme.

69. La liberté et l'indépendance sont les droits sacrés de tous les peuples du monde, et la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies est un droit que possèdent tous les Etats indépendants qui acceptent de s'acquitter des obligations contenues dans la Charte. Malheureusement, des obstacles se dressent parfois pour l'admission de certains pays. Le Conseil n'a pu prendre de décision en juin dernier au sujet de la demande d'admission de la République populaire d'Angola — alors que l'Angola, en tant qu'Etat indépendant, a accepté de s'acquitter de toutes les obligations stipulées dans la Charte et que les objectifs et les principes de sa politique sont en harmonie avec les objectifs et les principes de la Charte — en raison de l'abus du droit de veto de la part d'un membre permanent.

70. En conclusion, au nom de ma délégation, je voudrais féliciter chaleureusement le nouvel Etat indépendant de la République des Seychelles et adresser à son peuple nos meilleurs vœux pour le développement et le progrès de son pays.

71. M. BOYA (Bénin) : Monsieur le Président, ma délégation se fait un heureux devoir de vous féliciter à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Elle apprécie particulièrement la façon magistrale dont vous dirigez nos travaux. Ma délégation se félicite, par ailleurs, des excellentes relations d'amitié et de coopération mutuelles qui existent entre le Bénin et le Japon depuis notre accession à l'indépendance.

72. Je saisis cette occasion pour exprimer à l'ambassadeur Vinci l'appréciation de ma délégation pour la manière dont il a conduit les travaux du Conseil durant le mois de juillet.

73. L'ordre du jour de notre séance d'aujourd'hui concerne l'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. C'est avec une profonde joie que le Bénin accueille l'accession de nouveaux Etats à la souveraineté nationale et internationale, et, comme l'appartenance à la grande communauté internationale entre dans le cadre de l'exercice de cette souveraineté internationale, la délégation de la République populaire du Bénin appuie de tout cœur l'admission de la République des Seychelles. En effet, parvenue à l'indépendance le 29 juin 1976 après plus d'un siècle et demi de domination coloniale, la République des Seychelles mérite d'être admise au sein de notre organisation. Le Conseil, en recommandant unanimement à l'Assemblée générale d'admettre la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies, a fait un nouveau pas vers l'objectif d'universalité fixé dans la Charte. Ma délégation est par ailleurs convaincue que le Gouvernement de la République des Seychelles, qui accepte les obligations de la Charte et s'engage solennellement à les remplir, mettra tout en œuvre pour apporter sa contribution, si petite soit-elle, au maintien de la paix et de la sécurité dans notre monde en pleine mutation.

74. Nous voulons, pour terminer, adresser au Gouvernement et au peuple seychellois les meilleurs vœux de bonheur et de prospérité du Gouvernement et du peuple de la République populaire du Bénin.

75. M. RÍOS (Panama) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, au nom de la délégation panaméenne, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter très cordialement de votre accession à la présidence du Conseil. Votre expérience et vos nombreux talents de diplomate sont le gage du succès de nos travaux. Les liens étroits et très cordiaux qui unissent votre peuple et votre gouvernement à la République du Panama sont une raison de plus pour vous adresser nos vœux de plein succès.

76. Ma délégation voudrait aussi exprimer sa profonde reconnaissance à l'ambassadeur Vinci de l'Italie; mon pays a des relations historiques et très fructueuses avec l'Italie. L'ambassadeur Vinci a présidé le Conseil à un moment difficile, mais il a su avec sagesse et avec tact obtenir les meilleurs résultats possibles.

77. Ma délégation est heureuse d'avoir pu voter pour l'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. C'est toujours un sujet de satisfaction de voir un peuple rompre les liens du passé et se joindre de son plein gré à la famille des peuples libres. Nous souhaitons la bienvenue à ce nouvel Etat. Nous sommes certains que son admission à l'Organisation marquera un pas en avant sur la voie de la paix et de la concorde entre les peuples de la région. L'admission des Seychelles nous rapproche aussi d'un des objectifs de l'Organisation, qui est de réaliser le principe d'universalité. Il nous reste seulement à souhaiter aux autres peuples qui sont encore sous domination coloniale de pouvoir bientôt faire partie en tant que membres à part entière de la communauté des Etats libres. L'événement d'aujourd'hui nous montre une fois de plus que les colonies et les enclaves coloniales sont vouées à disparaître.

78. Nous souhaitons la bienvenue aux îles Seychelles et leur offrons dès aujourd'hui notre coopération; nous adressons nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur au peuple seychellois.

79. Enfin, ma délégation tient à exprimer son désir de parrainer le projet de résolution sur l'admission officielle de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies qui sera présenté à l'Assemblée générale au cours de sa prochaine session.

80. M. VINCI (Italie) *[interprétation de l'anglais]* : Monsieur le Président, je voudrais avant tout m'acquitter de deux devoirs fort agréables.

81. Tout d'abord, je voudrais vous féliciter très sincèrement et très chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil. Connaisant de longue date votre habileté, votre esprit ouvert et votre grande expérience des affaires internationales, je suis certain que le Conseil ne pourrait avoir de meilleur président pour traiter des questions déjà inscrites à son ordre du jour et de celles qui pourraient se poser au cours du mois.

82. Ensuite, je tiens à vous remercier, de même que tous nos collègues qui siègent à cette table, des paroles trop généreuses qui ont été prononcées au sujet de ma présidence au cours du mois de juillet. Malheureusement, je n'ai pratiquement jamais commencées ces vacances tranquilles en Italie dont vous avez parlé; jeudi dernier, je suis arrivé à la séance du Conseil quelques minutes après vos observations liminaires, mais j'ai pu en prendre connaissance le lendemain matin, et je puis vous assurer que vos paroles

ainsi que celles que j'ai entendues au cours d'autres séances et aujourd'hui même m'ont fait grand plaisir. En même temps, elles m'ont fait faire un retour en arrière et revenir à Adlai Stevenson, homme éminent avec lequel notre actuel collègue des Etats-Unis, le gouverneur Scranton, a tant de choses en commun outre le titre, le rang et le sens de l'humour. Le gouverneur Stevenson avait coutume de dire, fort sagement : "La flatterie, c'est bon pour vous à condition qu'elle ne vous monte pas à la tête".

83. J'en viens maintenant à la question inscrite à notre ordre du jour, à savoir la demande d'admission d'un pays nouvellement indépendant. Sur la base de cette demande d'admission, le Conseil vient de prendre à l'unanimité la décision de recommander à l'Assemblée générale l'admission des Seychelles. C'est là un heureux événement dont nous nous réjouissons tous.

84. Ma délégation est particulièrement heureuse de souhaiter la bienvenue au sein de l'Organisation à un nouvel Etat africain avec lequel l'Italie a déjà établi des rapports cordiaux. En 1975, l'Italie a ouvert un consulat aux Seychelles, où une communauté italienne laborieuse vit depuis longtemps au sein d'une société multiraciale harmonieuse. Nous croyons comprendre que le descendant de l'un des premiers colons venant de mon pays occupe un poste élevé dans le Gouvernement des Seychelles: voilà qui nous plaît fort et nous fait éprouver quelque orgueil. Depuis l'achèvement de l'aéroport international, Alitalia envisage la possibilité d'améliorer les liaisons aériennes afin de permettre à un nombre croissant de touristes italiens de jouir de la splendeur et du charme des îles. De même, le commerce entre les Seychelles et l'Italie augmente régulièrement. Des sociétés italiennes prennent part à d'importantes activités commerciales du nouveau pays.

85. L'histoire récente des Seychelles et leur marche vers l'indépendance ont fourni un nouvel exemple d'un pays qui vient se joindre dans la paix et dans l'ordre à la communauté internationale. Cela nous amène à rendre hommage à la perspicacité politique et à la sagesse sur le plan administratif dont a fait preuve une fois de plus le Gouvernement du Royaume-Uni, qui a déclaré, avant même que le peuple des Seychelles n'ait exprimé son désir d'indépendance, que le Gouvernement britannique ne s'opposerait pas à cette aspiration.

86. Ma délégation a voté de tout cœur pour le projet de résolution qui vient d'être adopté. Nous nous réjouissons à l'idée de pouvoir établir ici avec les représentants des Seychelles des liens de coopération fructueuse conformément aux buts et aux principes de la Charte. On a fait aujourd'hui un nouveau progrès vers l'universalité de l'Organisation.

87. Je tiens, au nom du Gouvernement italien, à transmettre nos plus chaleureuses félicitations au

Gouvernement et au peuple des Seychelles, ainsi que nos vœux très sincères pour qu'ils puissent s'acquitter des tâches cruciales qui les attendent en vue de conduire le nouvel Etat vers une prospérité accrue et un développement pacifique.

88. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Comme la liste des orateurs est épuisée, je vais maintenant prendre la parole en ma qualité de représentant du JAPON.

89. La délégation japonaise s'est fait un grand plaisir de voter pour le projet de résolution recommandant à l'Assemblée générale l'admission de la République des Seychelles à l'Organisation des Nations Unies. C'est en vérité un grand plaisir pour ma délégation de voir que le Conseil a adopté ce texte à l'unanimité. Je voudrais exprimer, au nom de ma délégation, l'espoir sincère qu'au cours de sa prochaine session l'Assemblée générale décidera avec une égale unanimité d'admettre la République des Seychelles à l'Organisation.

90. En cette heureuse occasion, nous voudrions féliciter très chaleureusement le Gouvernement et le peuple de la République des Seychelles de la confiance que leur a témoignée aujourd'hui le Conseil. Nous voulons exprimer notre reconnaissance et notre

admiration au Gouvernement du Royaume-Uni, qui, en tant que Puissance administrante, s'est acquitté fidèlement et avec succès de ses responsabilités et a coopéré avec le peuple des Seychelles pour que celui-ci parvienne à l'indépendance. Nous tenons à rendre hommage au Comité des Vingt-Quatre<sup>1</sup> pour les précieux services qu'il a rendus en favorisant l'indépendance du nouvel Etat.

91. Je voudrais rappeler que le Gouvernement japonais a décidé de reconnaître la nouvelle République indépendante des Seychelles dès le 15 juin de cette année; le jour de l'indépendance, le 28 juin, un ambassadeur a été envoyé en mission spéciale à Victoria pour transmettre aux Seychelles les félicitations et les bons vœux du Gouvernement et du peuple japonais. Nous nous réjouissons d'ores et déjà de pouvoir coopérer étroitement avec la République des Seychelles tant dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies qu'en dehors.

*La séance est levée à 17 h 40.*

*Note*

<sup>1</sup> Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.